



**QUITTANCE DE PRÉSENCE MENSUELLE
 POUR L'ACCUEIL D'UN ENFANT EN HÉBERGEMENT**

(un formulaire par enfant)

**Ce document est à retourner par la famille d'accueil,
 dûment complété et signé au Service de protection des mineurs (SPMi)
 au plus tard le 25 du mois en cours**

Par courriel à l'adresse : codi.spmi@etat.ge.ch

Ou par courrier postal à : Service de protection des mineurs (SPMi)
 Route des Jeunes 1E
 Case postale 75
 1211 Genève 8

- 1. Enfant accueilli :** Nom :
 Prénom :
- 2. Famille d'accueil :** Nom(s) :
 Prénom(s) :
- 3. Mois et année concernés :**

- Enfant présent le mois complet**
- Enfant partiellement présent dans le mois :**
 Merci de cocher ci-dessous les jours d'absence* :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	

Le SPMi ne déduira ces jours au prorata du montant total de l'indemnité mensuelle du mois suivant que si leur nombre total est supérieur à 10 jours.

Si un ajustement doit être opéré en fin de placement, le trop perçu devra être remboursé par la famille d'accueil.

Date et signature famille d'accueil :

Date : Signature :

* Le jour où l'enfant arrive dans la famille d'accueil et le jour où il en part sont considérés comme jours de présence (art.14 al. 3 RIFAH)